

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION VISE AUX ARTICLES 831-2 et
831-3 DE L'AUDSCGIE

Le présent rapport qui porte sur l'exercice 2022, a été établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales et GIE et dans l'esprit des principes de bonne gouvernance d'entreprise.

Il comporte les cinq parties suivantes :

- 1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation, limitations éventuelles apportées aux pouvoirs de la Direction Générale et modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale
- 2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société
- 3. Principes et les règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux et rémunération totale et avantages de toute natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social
- 4. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice
- 5. Conclusion

Ce rapport a été établi sur la base des travaux effectués par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration, réuni le 25 avril 2023, en présence des représentants des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Président

1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation, limitations éventuelles apportées aux pouvoirs de la Direction Générale et modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

1.1. Organisation des travaux du Conseil et conditions de leur préparation

1.1.1. Mission du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration est investi par la loi, les statuts et son règlement intérieur de pouvoirs spécifiques. Ainsi, le Conseil d'Administration a pour fonction entre autres de :

- Définir et approuver la stratégie globale de la Société, son cadre général de gouvernance, sa culture d'entreprise ainsi que ses principes et ses valeurs.
- Assumer la responsabilité ultime de la solidité financière de la Société et de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires régissant ses activités.
- S'impliquer de manière effective dans les activités de la Société, conformément à ses attributions légales, réglementaires et statutaires en s'informant des changements importants découlant de l'environnement économique ou opérationnel de l'établissement et en agissant en temps opportun pour protéger les intérêts à long terme de la Société.

1.1.2. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration était composé dix (10) administrateurs dont une (1) femme pour neuf (9) homme et de quatre (4) indépendants à savoir :

Nom et prénoms	Qualité de l'administrateur	Date de prise de fonction
Vincent LE GUENNOU	Non exécutif, Président du Conseil	AGO 29 juin 2020
Ibrahima DIOUF	Non exécutif, Représentant permanent	AGO 29 juin 2020
Brice LODUGNON	Non exécutif, Représentant permanent	AGO 29 juin 2020
Ferdinand NGON	Exécutif, Directeur Général	AGO 29 juin 2020
Alassane BA	Non exécutif, Indépendant	AGO 29 juin 2020
Marie Ange SARAKA YAO	Non exécutif, Indépendant	AGO 29 juin 2020
François KLITTING	Non exécutif, Indépendant	AGO 29 juin 2020
Tchétché N'GUESSAN	Non exécutif, Indépendant	AGO 29 juin 2020
William NKONTCHOU	Non exécutif	AGO 29 juin 2020
Jean Louis MATTEI	Non exécutif	AGO 29 juin 2020

Le taux de représentation des femmes au Conseil est de 10%. Un tiers des membres du Conseil sont des indépendants.

Lors de sa séance du 25 avril 2023, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination, a examiné et confirmé l'indépendance des quatre (4) administrateurs nommés en cette qualité au Conseil.

Sur proposition du Comité, le Conseil a considéré, conformément à la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'il remplit tous les neuf (9) critères d'indépendance mentionnés à l'article 11 de ladite Circulaire.

En conséquence, le Conseil tenu le 25 avril 2023, sur la base du rapport du Comité Ethique de Bonne Gouvernance et de Nomination du 19 avril 2023, a confirmé l'indépendance des administrateurs Tchétché N'GUESSAN, François KLITTING, Alassane BA, et Marie-Ange SARAKA YAO.

La durée du mandat de tous les administrateurs est de trois (3) ans renouvelables.

En application du pacte liant les actionnaires, trois (3) personnes physiques représentants les actionnaires DEG, BIO et PROPARCO participent en qualité d'observateurs aux travaux du Conseil sans droit de vote.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil a connu les changements ci-après :

- Démission de Madame Anne-Claire GREMEAUX le 25 mai 2022, de ses fonctions de représentant permanent de EFH, personne morale administrateur membre du Conseil d'Oragroup.
- Le 20 septembre 2022, le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Brice LODUGNON de son mandat d'administrateur intuitu personae.
- Le Conseil a été notifié la même date par ECP Financial Holding (EFH), de la désignation de Monsieur Brice LODUGNON en qualité de représentant permanent de EFH au Conseil d'Oragroup.

Le Conseil d'Administration veille à ce que sa composition reflète équitablement les droits de vote que peuvent exercer ses actionnaires et l'internationalisation des activités du Groupe avec notamment la présence d'administrateurs de nationalité et de culture différentes.

1.1.3. Réunion et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil arrête en début d'année le calendrier de ses réunions suivant une périodicité d'une réunion par trimestre sauf réunion urgente ou nécessaire. Le Conseil est convoqué par lettre adressée à ses membres dix (10) jours au moins l'avance. Préalablement à chaque réunion, la Société fournit aux

membres du Conseil les informations utiles et nécessaires pour se prononcer sur l'ordre du jour et notamment les informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de la Société et du Groupe.

Le Conseil d'Administration débat de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement et procède à l'évaluation de ses travaux au moins une fois par an. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante.

En 2022, le Conseil s'est réuni huit (8) fois, les 8 février, 25 avril, 27 juin, 7 juillet, 9 août, 20 septembre, 25 novembre et 20 décembre. Les réunions se sont tenues en présence physique et par visioconférence avec au moins trois administrateurs réunis sur un même site et la présence de la direction générale.

La durée moyenne des réunions est de 3 heures. Le taux moyen de présence des administrateurs en séance a été de 95% en avance par rapport à l'exercice précédent.

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel de ses travaux à la gouvernance, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes semestriels et annuels, à la conception et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie retenue, et enfin à la convocation des assemblées générales.

À chaque réunion du Conseil d'Administration il est fait un point à date sur l'activité et les résultats du Groupe. Un point annuel est également fait sur les financements mis en place ou renouvelés au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration a examiné les résultats de son autoévaluation et défini les axes d'amélioration ainsi que son programme de travail pour l'année 2023.

Les administrateurs ont perçu des indemnités de fonction dont le montant a été fixé par l'assemblée générale, et réparti par le Conseil lui-même entre ses membres. Le montant des indemnités de fonction versés aux administrateurs a été régulièrement porté à la connaissance des commissaires aux comptes.

En dehors des règles de fonctionnement ci-avant rappelées fixées par les statuts de la Société, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Règlement Intérieur qui précise les modalités de son fonctionnement et celui de ses comités spécialisés ainsi qu'une charte de l'administrateur.

1.1.4. Préparation des travaux et missions des comités spécialisés

Conformément aux dispositions des statuts et de la loi, le Conseil s'est doté dans l'esprit de la bonne gouvernance d'entreprise, de cinq comités spécialisés à savoir le Comité d'Audit, le Comité des Risques, le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination, le Comité Investissement et Stratégie, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

Les attributions et les règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par leurs chartes qui ont été validées et adoptées par le Conseil. Ces chartes ont par ailleurs été mises en conformité

avec les dispositions de la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédits et des compagnies financières.

1.1.4.1. Le Comité d'audit

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil	
Lodugnon Brice	Président	Non exécutif	
N'Guessan Tchétché	Membre	Indépendant	
Ba Alassane	Membre	Indépendant	
Mattei Jean-Louis	Observateur (ne vote pas)	Non exécutif	
Diouf Ibrahima	Observateur (ne vote pas)	Non exécutif	
Mahou-Loe Sylvie	Secrétaire non-membre du Comité	Directrice de l'Audit du Groupe	

Le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de sa mission de surveillance et contrôle qui porte notamment sur :

- La supervision du dispositif de contrôle interne de la banque ;
- L'approbation du plan d'audit à court et moyen termes et le budget subséquent ;
- L'examen de tous les rapports ou synthèses produits par la fonction Audit ;
- L'examen des reportings financiers ;
- L'examen du plan de mission, les rapports et recommandations des auditeurs externes ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des auditeurs internes et externes :
- L'examen des comptes annuels individuels et consolidés et leur fiabilité ainsi que de la pertinence des informations financières produites ;
- L'avis donné sur le choix des Commissaires aux Comptes du Groupe et des filiales, ce choix étant validé par le Conseil d'Administration du Groupe ou de la filiale, le cas échéant.
- La désignation, la mutation ou la révocation du responsable de la fonction d'audit interne et celle des auditeurs internes ;

En 2022, le Comité d'Audit s'est réuni à cinq (05) reprises, les 18 mars, 13 avril, 20 juillet, 08 septembre, et le 15 novembre. Le taux de présence des membres a été de 100%.

Les principaux sujets traités pendant ces séances hormis les sujets légaux sont :

Sujets d'ordre financier :

• Validation des hypothèses de calcul des pertes attendues (ECL) en IFRS

- Examen des cas de fraudes au Sénégal sur des remises de chèques avec crédits immédiats de XOF 6 milliards
- Escroquerie par cavalerie bancaire sur des escomptes d'effets ayant occasionné des provisions sur créances de XOF 3,4 milliards en Côte d'ivoire
- Crédits fictifs salariés au Burkina Faso d'un montant indicatif de XOF 690 millions accordés à des personnes constituées en bande organisée

Sujets d'ordre réglementaire :

- Validation du rapport réglementaire semestriel sur le contrôle interne de Oragroup au 31 décembre 2021.
- Validation du rapport semestriel sur l'évaluation du risque de non-conformité au 31 décembre 2021.
- Validation du rapport annuel au 31 décembre 2021 sur la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) au sein du Groupe Orabank.
- Validation du rapport réglementaire semestriel sur le contrôle interne de Oragroup au 30 juin 2022.
- Validation du manuel de politique et procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme mis à jour.
- Validation de la procédure de gestion des alertes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Validation de la procédure de gestion des comptes inactifs et des comptes dormants.

Sujets d'ordre sécuritaire :

• Validation des politiques de sécurité du système d'information révisées ;

Sujet sur le contrôle :

• Validation de la proposition de la direction générale d'Oragroup SA de signer un contrat avec le cabinet d'intelligence économique « SOFALA PARTENERS » pour accompagner le Groupe au Tchad dans l'affaire SHT et d'approuver l'engagement de cette dépense non budgétée pour 31 000 Livre Sterling.

1.1.4.2. Le Comité des risques

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Klitting François	Président	Indépendant
Saraka Yao Marie-Ange	Membre	Indépendant
Diouf Ibrahima	Membre	Non exécutif
Mattei Jean-Louis	Observateur (ne vote pas)	Non exécutif
Assiba Ponou Kouassi	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur des Risques du Groupe

Le rôle du Comité des Risques consiste à assister le Conseil d'Administration dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques. Ainsi, le comité des Risques :

- S'assure de la mise en place et du bon fonctionnement du dispositif de gestion intégrée des risques conforme aux exigences réglementaires
- A une bonne connaissance de la nature et de l'ampleur des risques encourus, les interrelations qui existent entre ces différents risques ainsi que les niveaux de fonds propres et de liquidité requis pour couvrir ces expositions;
- Soumet au Conseil d'Administration, pour approbation, des propositions relatives au degré d'appétence pour le risque actuel et futur à l'échelle du Groupe ainsi que les limites en matière, notamment, d'octroi de crédits, d'investissements et de concentration;
- Révise périodiquement les politiques et procédures de risques au regard des évolutions enregistrées dans les activités et s'assure qu'elles sont adaptées aux stratégies et au degré d'appétence pour le risque approuvés par le Conseil d'Administration;
- Veille à ce que l'organe exécutif prenne les mesures nécessaires pour contrôler et maîtriser tous les risques significatifs conformément aux stratégies et degré d'appétence pour le risque qui ont été approuvés.

Le comité des risques s'est réuni à sept (07) reprises au cours de l'année 2022, dont 2 réunions conjointes avec le comité d'audit. Les réunions sont tenues les 10 janvier, 25 février, 13 avril, 17 juin, 05 septembre et 16 septembre et 15 novembre. Le taux de présence des membres a été de 100%.

Conformément à ses attributions, le Comité a pris connaissance des rapports périodiques soumis par la Direction de la Gestion des Risques ainsi que le Département du Crédit, le Département du Recouvrement, la Direction Juridique, l'entité BMB et a veillé tout au long de l'exercice 2022 à l'indépendance de la fonction de gestion des risques.

Sur recommandation du Comité des Risques, le Conseil d'Administration a approuvé au cours de l'année 2022 :

- Le renouvellement annuel du Plan Préventif de Redressement d'Oragroup (transmis au régulateur) ;
- Les limites annuelles de pertes opérationnelles maximales pour chaque entité ;
- Les limites annuelles de risque de change ainsi que les ratios de bilan relatifs au risque de liquidité pour chaque entité ;
- Le rapport annuel sur le dispositif global de gestion des risques (transmis au régulateur) ;
- La mise à jour des hypothèses d'évaluation des pertes de crédit attendues sous les normes IFRS 9.

Par ailleurs, à la clôture des comptes de l'exercice 2021, il a été observé que plusieurs ratios s'étaient retrouvés en deçà des seuils réglementaires et des seuils de déclenchement du Plan Préventif de Redressement communiqué à la commission bancaire. Sur recommandations du Comité des Risques, plusieurs actions correctives ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

1.1.4.3. Le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
N'Guessan Tchétché	Président	Indépendant
Klitting François	Membre	Indépendant
Nkontchou William	Membre	Non exécutif
Tankpinou Dotou Guy	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur Juridique et du Contentieux

Le rôle du Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination est d'assister le Conseil pour une meilleure gouvernance au sein du Groupe Orabank et notamment de :

- Appuyer le Conseil dans le développement d'une gouvernance fondée sur les principes d'efficacité, de transparence et d'imputabilité ;
- Proposer au Conseil l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance, de code de déontologie, et évaluer celles en vigueur ;
- Exercer un rôle de surveillance en matière de gouvernance, de développement durable et de responsabilité sociale ;
- Conseiller le Président du Conseil en matière d'éthique et de déontologie et l'assister dans ses travaux concernant l'application et l'interprétation du Code d'éthique et de déontologie autant aux membres du Conseil, qu'aux dirigeants sociaux et au personnel.
- Sélectionner de nouveaux administrateurs et de nommer les membres de l'organe exécutif
- Evaluer l'efficacité du Conseil d'Administration ;
- Identifier les administrateurs indépendants potentiels à retenir
- S'assurer en permanence que les procédures établies sont transparentes et respectées
- Formuler des avis et recommandations à l'organe délibérant sur la politique de ressources humaines de l'établissement.

En 2022, le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination s'est réuni quatre (4) fois en présence de la direction générale invitée, le 1^{er} février, 19 avril, 19 juillet et 18 novembre. Le taux de présence des membres a été de 100%. La durée moyenne d'une réunion est de 2h.

Les principaux sujets traités au cours de ses séances ont porté sur la gouvernance, la déontologie, la mise à jour annuelle de la charte de gouvernance du Groupe, le recrutement d'administrateur indépendant dans les filiales, la validation des demandes de conversions de BSA, l'augmentation du capital d'Oragroup, l'évaluation du Conseil, ses membres et ses comités spécialisés, le planning de formation des administrateurs, la rotation des membres des comités spécialisés.

1.1.4.4. Le Comité d'Investissement et de la Stratégie

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Mattei Jean-Louis	Président	Administrateur non exécutif
Ba Alassane	Membre	Administrateur indépendant
Nkontchou William	Membre	Administrateur non exécutif
Mian Serge	Secrétaire non-membre du Comité	Directeur des Relations Investisseurs

Le rôle du Comité d'Investissement et de la Stratégie est d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

- Soutenir les projets de développement du Groupe en encadrant les opérations de croissance interne et externe que le Groupe pourrait être amené à entreprendre par la création de nouvelles filiales ou par le rachat de sociétés existantes et en encadrant tout autre investissement entrepris par le Groupe ;
- Définir et revoir si nécessaire la stratégie d'investissement du Groupe, qui regroupe à la fois la politique d'investissement et les critères d'investissement et veiller au respect de la réglementation applicable, des règles de bonne conduite et des principes directeurs de l'investissement. Le CIS est responsable de la supervision de l'implémentation de cette stratégie d'investissement;
- Proposer au Conseil d'Administration les grandes orientations stratégiques et le Business Model du Groupe en évaluant sa position stratégique, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés ainsi que les axes de développement à moyen et long terme.

Le Comité d'Investissement et de Stratégie s'est réuni à trois (03) reprises en 2022, les 20 avril, 16 septembre, et 17 novembre. Le taux de présence des membres a été de 77%. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année sont d'ordre financier à savoir, les levées de fonds, le renforcement des fonds propres des entités, le plan de Trésorerie du Groupe, le plan de financement d'Oragroup, la stratégie d'Oragroup, le démarrage des activités de la SGI, le plan de retournement de filiales, le projet de partenariat et de croissance externe.

1.1.4.5. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Composition

Membre	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du Conseil
Saraka Yao Marie Ange	Président	Indépendant

LODUGNON Brice	Membre	Non exécutif
Diouf Ibrahima	Membre	Non exécutif
Loua Katala	Secrétaire non-membre du Comité	Directrice Groupe du Capital Humain

Dans le cadre de l'accomplissement de son rôle d'assistance au Conseil d'Administration, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations tient les fonctions et responsabilités suivantes :

- Assister le Conseil dans le processus de recrutement des Directeurs holding ;
- Proposer en cas de besoin, les amendements aux procédures de recrutement des Directeurs holding ;
- Veiller à ce que le processus de recrutement des Directeurs holding soit organisé d'une manière rigoureuse, objective, professionnelle et transparente;
- S'assurer que les procédures établies sont transparentes et respectées ;
- Identifier, traiter, voire éliminer les situations de conflit d'intérêts qui pourraient émaner du processus de recrutement des Directeurs holding en vue de veiller à l'objectivité de ces derniers
- Proposer au Conseil d'administration, les éléments de rémunération des administrateurs que ce dernier soumet à l'assemblée générale.
- Proposer au Conseil, les éléments de rémunération des dirigeants (Directeurs généraux, Directeurs généraux adjoints Groupe, filiales/succursales et Directeurs holding), que ce dernier soumet à l'assemblée générale;
- Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre du système de rémunération de la holding et du Groupe ;
- Veiller à ce que ce système soit approprié et cohérent avec la culture et l'appétence pour le risque de la holding, ses activités à long terme, sa stratégie de gestion des risques à long terme, sa performance ainsi que son système de contrôle interne;
- S'assurer que ce système est en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires
- Examiner, analyser et suivre, au moins une fois par an, les plans, les procédures et les résultats du système de rémunération à l'échelle de la holding afin de déterminer s'il crée les incitations permettant une bonne gestion des risques, des fonds propres et de la liquidité;
- Travailler en étroite collaboration avec le comité des risques qui doit également déterminer si les incitations générées par le système de rémunération tiennent dûment compte du profil de risque de la holding, de ses besoins de fonds propres et de liquidité ainsi que la prévision de ses revenus.

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations s'est réuni à six (6) reprises au cours de l'année 2022 et notamment, les 7 février, 21 avril, 5 mai, 31 mai, 14 septembre et 11 novembre. Le taux moyen de présence des membres a été de 79%.

Lors des réunions du Comité, ont été notamment abordés :

• La rémunération du nouveau DGA en charge de la succursale du Sénégal;

- Le plan de succession des Directeurs holding et des mandataires sociaux filiales ;
- Le calendrier des sessions du CORH pour l'année 2022 ;
- Le bonus des salariés de la holding et des mandataires sociaux filiales et succursales ;
- Le bonus des mandataires sociaux holding ;
- La rémunération du nouveau DGA de la filiale du Togo;
- Les modalités de fin de contrat de M. Luc MORIO, DGA sortant succursale du Sénégal;
- Les fiches d'objectifs 2022 des mandataires sociaux holding ;
- Le changement de l'organigramme de la fonction en charge du crédit ;
 - La proposition de réforme du système de management de la performance

1.1.5. Évaluation de l'activité du Conseil

Le Conseil a procédé à son auto-évaluation au moyen de questionnaires digitalisés accessibles en ligne depuis une plateforme dédiée. Les résultats de cette évaluation ont fait ressortir une satisfaction globale des membres du Conseil sur la fréquence et la qualité des présentations. Toutefois, des points d'amélioration ont été formulés et qui sont :

- Le délai de mise à disposition de la documentation du Conseil
- La mise en œuvre et le suivi des recommandations
- La présence des femmes dans les conseils
- La gestion du temps lors des réunions
- Fréquence des réunions de stratégie

1.2. Direction générale : organisation, limitations éventuelles de pouvoirs, modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée général

1.2.1. Direction générale : organisation, limitations éventuelles de pouvoirs

Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM exerce les fonctions de directeur général, assisté de deux directeurs généraux adjoints, Messieurs N'DIAYE Cheikh Tidiane et KANE Mamoudou.

Le directeur général, et les directeurs généraux adjoints sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées générales et spécialement réservés au Conseil d'administration par les dispositions légales et, ou par les statuts. Leur mandat ne comporte aucune limitation particulière de pouvoirs vis-à-vis des tiers.

Le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques.

1.2.2. <u>Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale</u>

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont mentionnées au Titre $\underline{\underline{}}$ Admission et présentation aux assemblées $\underline{\underline{}}$ des statuts de la Société. Ainsi, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et, enregistrées soit dans les registres des actions nominatives tenus par la Société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

2.1. Les procédures de contrôle interne

Les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques de ORAGROUP s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif conforme à la Circulaire N°03-2017/CB/C relative au contrôle interne des établissements de crédit et des compagnies financières dans l'UMOA.

2.1.1. <u>Dispositif de contrôle interne</u>

Le Groupe ORABANK s'est doté d'un dispositif de contrôle interne qui s'articule en trois niveaux de contrôle ou lignes de défense :

- Le contrôle de premier niveau est d'abord effectué par les agents opérationnels sur leur processus de travail pour veiller à la régularité, la sécurité et la validation des opérations. Ce niveau de contrôle est complété par des phases de validation, soit entre collaborateurs (principe de séparation des tâches), soit par le responsable hiérarchique qui veille au bon fonctionnement du contrôle opérationnel et permet d'assurer que les procédures de traitement des opérations sont respectées à tous les échelons de l'établissement. Ces contrôles a priori sont complétés de contrôles à posteriori, réalisés par le responsable hiérarchique. Il peut s'agir de contrôles par échantillonnage visant à s'assurer, de manière aléatoire mais permanente, que les procédures et contrôles soient bien respectés par les collaborateurs.
- Le contrôle de second niveau intervient ensuite pour vérifier, selon une périodicité adaptée, la régularité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des contrôles de premier niveau effectués par les unités opérationnelles. Le contrôle de second niveau couvre toutes les activités de la banque.
- Le contrôle de troisième niveau revoit le dispositif de contrôle permanent (contrôle de premier et de second niveau) sur un périmètre spécifique pour s'assurer de la régularité et de la

conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des dispositifs précédents, notamment leur adéquation à la nature de l'ensemble des risques associés aux opérations. Par le biais d'évaluations périodiques de dernier niveau, son objectif est de s'assurer, de manière générale, que le dispositif de contrôle interne est en place et fonctionne comme il se doit. Il s'agit de l'Audit.

2.1.2. Au niveau de la Qualité et fiabilité de l'information comptable et financière

La fiabilité de l'information financière réside dans la mise en place de procédures opérationnelles, comptables et de contrôle interne visant à détailler les étapes dans le cadre de l'enregistrement et la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation, afin de produire les états financiers, qui donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat dans le respect des principes et règles comptables en vigueur. La qualité de ce dispositif de contrôle interne comptable et financier se retrouve aussi au travers :

- D'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;
- D'une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations produites, et leurs destinataires ;
- D'un mécanisme permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement en vigueur.

2.2. Les procédures de gestion des risques

Le Groupe Orabank dispose de fonctions de contrôle en matière d'audit interne, de gestion des risques et de conformité.

Chacune des fonctions de contrôle est placée sous l'autorité d'un directeur et dépend hiérarchiquement du Directeur Général et fonctionnellement du Conseil d'administration qui est responsable de leur sélection, de la supervision de leur performance ainsi que de leur révocation. Chacune des fonctions de contrôle :

- Est dotée de ressources humaines compétentes et quantitativement suffisantes pour mener à bien sa mission ;
- Maintient à jour les connaissances acquises et assure une formation continue et actualisée à chacun des membres du personnel qui lui sont affectés ;
- Est indépendante et permanente ;
- Dispose de la notoriété et de l'autorité suffisantes pour que les responsables s'acquittent de leurs devoirs ;

- Détecte et gère les conflits d'intérêts apparents et potentiels ;
- Communique aux organes de gouvernance des informations exactes, à jour et intelligibles pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

La fonction gestion des risques supervise les risques pris sur l'ensemble des activités du Groupe Orabank. Le dispositif de gouvernance de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe Orabank assure une participation effective du Conseil d'Administration et de l'organe exécutif à travers la supervision des fonctions ainsi que de l'existence d'un réel environnement de gestion des risques.

La structure organisationnelle de la Gestion des risques du Groupe Orabank est organisée autour de trois principaux piliers : **Gouvernance – Gestion – Contrôle**.

Cette structure permet ainsi:

- Une supervision par le Conseil d'Administration et l'Organe Exécutif;
- L'existence de fonctions indépendantes de gestion des risques assurant une séparation entre les unités opérationnelles et les fonctions de contrôle ;
- L'existence d'unités indépendantes de contrôle.

Au sein du Groupe Orabank, le Conseil d'Administration exerce la supervision de la gestion des risques à travers ses comités spécialisés que sont le Comité des risques et le Comité d'audit.

Le Comité des risques est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques. Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe délibérant dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne.

La structure de la gestion des risques au sein du Groupe Orabank comprend un ensemble de politiques, de normes, de procédures et de processus conçus afin d'identifier, de mesurer, de monitorer et de reporter l'exposition à tous les risques de manière effective au sein du Groupe.

La Gestion des Risques à travers le Comité des Risques, le Comité de Direction, le Comité de Second Niveau, le Comité de Premier Niveau (pour les entités), le Comité de Gestion Actif-Passif, le Comité des Risques Opérationnels, le Comité de Suivi des Portefeuilles, le Comité RSE, le Comité Produits Nouveaux, les Comités du dispositif de recouvrement assurent à tous les niveaux une implémentation effective des directives et décisions du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2022, les réunions des Comités des risques se sont tenues à une fréquence régulière. Ainsi, 29 réunions se sont tenues au niveau de la Holding et de toutes les entités. Par ailleurs, afin de renforcer la surveillance des activités de gestion des risques, la Direction des Risques

d'Oragroup a participé à toutes les réunions des Comités des risques des Conseils d'Administrations des entités du Groupe.

3. Principes et les règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute natures accordés aux mandataires sociaux et rémunération totale et avantages de toute natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social

3.1. <u>Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages</u> de toute natures accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages des administrateurs sont déterminés conformément aux dispositions de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE. Ils font l'objet d'une proposition initiale du Conseil d'Administration qui les soumet à la validation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui détermine le montant global des indemnités de fonction à allouer aux membres du Conseil d'administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'administration à raison d'un montant Y pour le Président, Y x 80% pour les administrateurs indépendants et Y x 50% pour les autres administrateurs non exécutifs. Le paiement des indemnités de fonction s'effectue à chaque début de trimestre. Les montants payés couvrent les travaux en comité.

Au titre de l'exercice 2022, Oragroup a versé aux membres de son Conseil d'administration un montant de 360 000 euros à titre d'indemnités de fonction. Hormis ces indemnités de fonction, les administrateurs ont droit aux remboursements de leurs frais de voyages et d'hébergement pour assister aux réunions du Conseil d'Administration.

3.2. Rémunération totale et des avantages de toute natures versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs fixés. Ils tiennent également compte des rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

Une partie de la rémunération versée aux mandataires sociaux dirigeants repose sur l'atteinte d'objectifs financiers d'une part, d'ordre qualitatif d'autre part. Par ailleurs, les mandataires sociaux dirigeants exécutifs de la Société disposent de Bons de Souscription d'Actions (BSA) qui leur ont été gratuitement accordés par la Société.

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux cinq (5) dirigeants les mieux rémunérés a été certifié par les commissaires aux comptes de la Société et figure dans leur rapport.

4. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice

IDENTITE DE	MANDATS ET FONCTIONS	SOCIETE
L'ADMINISTRATEUR	EXERCEES	SOCIETE
Vincent Le GUENNOU	1. Président du Conseil 2. Président du Conseil 3. Administrateur 4. Administrateur 5. Président du Conseil 6. Président du Conseil 7. Président du Conseil 8. Président du Conseil 9. Administrateur et CEO 10. Administrateur et CEO	 ERANOVE S.A. ECP POWER AND WATER HOLDING SAS COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE AGOU HOLDING SAS TOGOCELL SA TOGO TELECOM SA ORAGROUP S.A. AFRICA50 INFRASTRUCTURE ACCELERATION FUND I GP LTD AFRICA50 INFRASTRUCTURE PARTNERS I MANAGER LTD
François KLITTING	1. Administrateur	1. AXA CREDIT
Jean-Louis MATTEI	 Président Président Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur 	1. JLM ENTREPRISES SAS 2. SIAT SAS 3. AFG HOLDING (Groupe Atlantic) 4. SOCIETE GENERALE BL 5. KEYS 6. TOG
Alassane BA	 Administrateur Chief Executive Officer Administrateur 	1. AERIA 2. DIARAMA ADVISORY PARTNERS 3. SOCIETE DE GESTION MEDICALE
Ferdinand NGON KEMOUM	 Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur 	1. ORABANK TOGO SA 2. ORABANK BENIN SA 3. ORABANK COTE D'IVOIRE SA 4. ORABANK GUINEE SA 5. ORABANK GABON SA
Marie Ange SARAKA YAO	Administrateur Directrice Générale mobilisation de ressources et financements innovants	
William NKONTCHOU	 Administrateur 	1. ORABANK TOGO 2. ORABANK BÉNIN 3. ORABANK CÔTE D'IVOIRE 4. ORABANK GUINÉE 5. ORABANK TCHAD 6. ORABANK GABON 7. ORABANK MAURITANIE 8. FTSL 9. AFRICA LEASE GROUP (TOGO) 10. OUICODING 11. ORAGROUP SECURITIES

IDENTITE DE L'ADMINISTRATEUR	MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES	SOCIETE
Brice LODUGNON	 Administrateur 	1. ORABANK TOGO 2. ORABANK BÉNIN 3. ORABANK CÔTE D'IVOIRE 4. ORABANK GUINÉE 5. ORABANK TCHAD 6. CIE 7. CIPREL 8. SODECI 9. SDE 10. ATINKOU 11. ERANOVE (France) 12. TAKAFA EDU HOLDING 13. AMCHAM CI 14. KEKELI EFFICIENT POWER 15. ECP POWER & WATER HOLDING
Tchétché N'GUESSAN	1. Administrateur	1. CIPREL SA
Ibrahima DIOUF	1. Administrateur	1. BNDE SENEGAL SA

5. Conclusion

Les activités d'ORAGROUP au cours de l'année 2022, se sont déroulées dans l'orthodoxie de la bonne gouvernance. Les instances décisionnelles d'ORAGROUP, notamment le Conseil d'Administration et ses comités se sont régulièrement réunies avec le souci permanent de l'amélioration de la gouvernance engagée au cours des exercices précédents.

Sous la supervision générale du Comité d'Audit, les contrôles de deuxième et troisième niveau ont couvert l'ensemble des activités et services de l'Institution avec des résultats satisfaisants quant à la maîtrise du risque. Ils donnent une assurance raisonnable quant à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations.

ORAGROUP poursuivra en 2023, le renforcement de sa gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles instructions et circulaires de la Commission Bancaire entrées en application en 2021 et le renforcement des capacités de son personnel pour maintenir un niveau de service élevé en faveur de la clientèle, dans un souci permanent de maitrise des risques et de préservation de la qualité de sa signature.